

LES OBJECTIFS DU PROJET

Les Sables d'Olonne Agglomération a la volonté de maintenir une activité aéroportuaire à proximité de l'agglomération. C'est un équipement public vecteur de développement économique et le territoire dispose d'un potentiel local pour conforter les activités aéronautiques actuelles. Les Sables d'Olonne Agglomération a donc mené depuis 2016 les études nécessaires à son réaménagement.

Sur la base des études de réaménagement sur place de l'aérodrome, Les Sables d'Olonne Agglomération a validé les objectifs du projet :

- ◇ Optimiser et dynamiser l'aménagement actuel et requalifier l'espace existant, et répondre aux enjeux du site ;
- ◇ Donner de l'air aux occupants actuels et pacifier les relations ;
- ◇ Retrouver de la neutralité dans le traitement du site afin que toutes les activités bénéficient de la même lisibilité et ;
- ◇ Préserver la quiétude du voisinage en :
 - permettant d'isoler le côté ville du côté piste ;
 - créant une plateforme de stationnement des avions isolée ;
 - rapprochant le front bâti de la piste.

Concernant l'aménagement d'un front bâti sur le site, les objectifs spécifiques, au regard des enjeux identifiés sont les suivants :

- ◇ Diminuer les nuisances perçues :
 - Construction d'un front bâti entre les zones de nuisances et les espaces habités ;
 - Proposer des aménagements paysagers dans les espaces non bâtis et conserver les zones boisées ;
- ◇ Développer une identité visuelle commune
 - Travail qualitatif de l'aspect visuel des façades bâties, notamment pour mettre en avant la collectivité ;
 - Harmoniser l'ensemble des bâtiments sur le site par des prescriptions architecturales communes
 - Développer des interstices paysagers qualitatifs ;
- ◇ Compléter l'offre de service proposée sur le site
 - Créer une zone escale/restauration ;
 - Mettre en valeur les vues sur les pistes.
- ◇ Proposer des équipements à haute valeur environnementale
 - Développer une démarche Haute Qualité Environnementale ;
 - Encourager la production d'énergie renouvelable sur le site (panneaux photovoltaïques) ;
 - Limiter les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre pour les bâtiments.

LES CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES DU PROJET

Les principales composantes du projet sont :

- ◇ L'extension mesurée de la piste :
 - Extension à l'ouest de 40 ml, sans incidence sur le chemin de Bel Air ;
 - Extension à l'est de 30 ml sans incidence sur la rue de Touvent.
 - Les extensions de 40 m + 30 m se feront sans changement des seuils de décollage et d'atterrissage et donc sans modification des conditions d'approche de la piste : elles visent principalement à sécuriser ces manoeuvres :
Les extensions de 40 m + 30 m se feront sans changement des seuils de décollage et d'atterrissage et donc sans modification des conditions d'approche de la piste. Elles visent principalement à sécuriser ces manoeuvres et notamment permettre un freinage d'urgence si la vitesse au décollage n'est pas suffisante
Ces extensions n'étant pas circulées (seuils de piste inchangés), leur vocation étant de sécuriser les manoeuvres, il n'est pas prévu de créer de nouvelles raquettes de retournement en extrémité de piste.
- ◇ Un taxiway en enrobés en parallèle de la piste. Il vise à limiter les attentes en vol et au sol pour limiter les nuisances ;
- ◇ Un nouveau front bâti constitué de 5 hangars. Il s'agit de créer une isolation sonore, visuelle et olfactive entre le côté piste et le côté ville :
 - 2 hangars pour l'agglomération ;
 - 3 hangars pour les opérateurs ;
- ◇ Un nouveau bâtiment d'accueil avec restaurant ;
- ◇ Une zone revêtue pour l'avion du parachutisme permettant l'embarquement des parachutistes, à l'emplacement de l'embarquement actuel, à proximité de la cible d'atterrissage des parachutistes, disposant d'une petite chaussée de liaison avec la piste et le taxiway ;
- ◇ La cible d'atterrissage des parachutistes, maintenue à son emplacement actuel à proximité de l'AOT de Vendée Évasion ;
- ◇ Une réorganisation du stationnement véhicules légers et de la desserte des nouveaux équipements.

Le projet comprend la modification du mode de gestion de l'aérodrome, avec la conservation en régie de la gestion technique, administrative, des investissements, etc. et la délégation de l'accueil sur site et de l'avitaillement en carburants.

La station d'avitaillement (postes JET A1 et AVGAS 100LL) est maintenue à son emplacement actuel et deux zones de stationnement distinctes sont prévues à proximité.

L'étude d'Avant-projet a été validée en conseil communautaire des Sables-d'Olonne Agglomération le 20 décembre 2020.

NOTA: Plans de Permis d'Aménager. Ne peut servir de plans d'exécution.

atelier Spina

Eric Martin architecte
51 rue des Nouettes 85180 LES SABLES D'OLONNE
T 02 51 01 34 04 F 02 59 79 07 47
hello@atelier-spina.fr www.atelier-spina.fr

Maître d'ouvrage:

LES SABLES D'OLONNE
AGGLOMERATION
21 place du Poilu de France
85100 LES SABLES D'OLONNE

Opération:

Aménagement d'un aérodrome
Rue du Petit Versailles / D32A
85180 LES SABLES D'OLONNE

dessiné par EM

NOTICE

06.07.2023

PA 2
INDICE A